L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 22 AVRIL 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:

HENRY CLAY.

ELECTIONS DE NEW-YORK.—Le résultat de ces élections a trompé les espérances des Whigs, et il a dépassé de bien loin l'attente des locofocos les plus exaltés. La ville de New-York a été emportée par nos adversaires, qui ont obtenu une majorité sans exemple jusqu'à ce jour. Le nombre des votes a été beaucoup plus considérable que dans les années précédentes, et la majorité du candidat locofoco à la mairie a été de près de cinq mille voix. Les deux branches du conseil municipal sont locofocos. Les journaux whigs se plaignent hautement des fraudes commises par leurs adversaires, et voici ce que dit à ce sujet la *Tribune*:

"L'énorme majorité obtenue par nos adversaires, leur a été assurée par les moyens les plus honteux. Colonisation, double vote, violence systématique, telles sont les armes à l'aide desquelles les whigs ont été vaincus. Jamais tant d'abus, jamais tant de fraudes, nous le croyons, n'ont signalé une élection. Le sixième district a été emporté contre nous par la vertu de cinq cents *Germanicus*, qui ont tenu pour le moins trois cents whigs à distance des polls. Des bandes organisées de locofocos allaient de district en district, votant trois, quatre et cinq fois pour une. Nous sommes convaincus que l'examen officiel des votes prouvera clairement que plus de 2,000 votes frauduleux ont été accordés à Morris et au ticket locofoco."

Le fait est, ajoute la Tribune, que dans une cité comme la nôtre, avec ses trois cent mille habitans, ses quarante mille électeurs, ses dix mille jeunes gens qui ne sont point électeurs et ses soixante-treize polls, une élection sans registres électoraux sera toujours un jeu de hasard où triompheront les moins scrupuleux. Cinq cents hommes sans conscience, habilement dirigés, suffiront toujours en tout temps à donner la majorité au parti qui leur conviendra.

ALBANY.—Cette ville qui, aux dernières élections, avait élu un maire locofoco, vient de donner l'avantage aux whigs dans les nouvelles élections municipales. FRIEND HUMPHREY, candidat whig, a obtenu une majorité de plus de 250 voix; et le conseil municipal est composé en majorité de whigs.

BROOKLYN.—Cette ville a élu un maire locofoco et un conseil whig. L'an dernier le conseil était comme le maire, locofoco. Il y a bénéfice.

OPERA ITALIEN.—Ce soir l'opéra de GEMMA DI VERGI, l'une des œuvres les plus récentes de Donizetti. On dit grand bien de la musique et pas trop de mal de ceux qui nous la feront entendre.

MEXIQUE.

La corvette des Etats-Unis Vincennes, a ramené à Pensacola quelques-uns des prisonniers de San Antonio, auxquels Santa Anna a accordé leur liberté. L'un de ces prisonniers, M. Mavrick, est arrivé hier dans notre ville. Nous devons à son obligeance des détails sur le sort des prisonniers Texiens.

Les généraux Fisher et Green, ainsi que d'autres prisonniers, 18 personnes en tout, sont arrivés à Perote où ils sont tenus aux fers. On assurait à Mexico que M. Elliot, Consul d'Angleterre au Texas, avait écrit à Santa Anna une lettre dans laquelle se trouvait une étrange requête adressée par le président du Texas au dictateur Mexicain. "Houston priait Santa Anna de se montrer généreux envers les prisonniers, et déclarait qu'il intervenait en leur faveur, bien qu'ils eussent agi contrairement à ses ordres en traversant le Rio Grande!" Si ce fait est positif, Houston mérite la plus éclatante réprobation. Par cette réclamation au gouvernement mexicain ne livre-t-il pas ses malheureux concitoyens pour des bandits sans feu ni lieu qui ne méritent ni pitié, ni merci. Il n'y aurait pas d'épithète assez énergique pour flétrir une pareille conduite.

Le Dr. Booker, le Dr. Brenshaw et Fitzgerald ont succombé à leurs blessures. Le ministre anglais à Mexico, a procuré la liberté aux deux frères Riddels et au capt. O'Phelan, ami de Fitzgerald, avec lequel il avait combattu en Espagne.

George Crittenden était attendu à Tampico, où l'on avait reçu l'ordre de sa mise en liberté; mais il a été envoyé à Mexico et c'est là qu'il sera délivré.

Un courrier extraordinaire est arrivé à Vera Cruz le 8 courant et a été immédiatement expédié pour Campêche. On suppose que sa mission a été provoquée par la nouvelle du prochain départ du commodore Moore pour ces parages.

On pensait que Colquhoun, Bradley, Patterson, Van Ness et Trubatt seraient relâchés.

On assurait à Tampico que l'ordre de décimer les prisonniers repris après l'affaire de Salado, avait été mis à exécution et que sur 165, seize avaient été désignés par le sort et fusillés.

Santa Anna était malade de la fièvre le 1er. courant. A Mexico, on recevait à chaque instant des recrues pour renforcer l'armée. Ces recrues étaient réunies par couples et mises aussitôt leur arrivée, sous la direction d'un officier instructeur. On assurait que Santa Anna comprenant l'impossibilité de soumettre les Yucatèques par les armes, avait résolu de les réduire par la famine, en envoyant le plus grand nombre possible de soldats vivre sur le pays; on croyait qu'il enverrait pour le moins trente-cinq mille de ces *sauterelles* dans la malheureuse province.

Navarro, l'un des commissaires attachés à l'expédition de Santa Fe, était encore en prison à Mexico; mais en bonne disposition morale et physique.

La tentative des prisonniers de Mier pour s'échapper après avoir défait leur escorte était en général considérée comme un acte de folie. Au moment de leur révolte ils se trouvaient en pays ennemi; ils ne connaissaient aucunement leur route, et supposé même qu'ils n'eussent eu à craindre la rencontre d'aucun ennemi, il leur eut été presque impossible d'échapper.

CHINE.

Le navire *Delhi*, arrivé à New York le 19 courant, a apporté des nouvelles directes de Canton qui vont jusqu'au 17 décembre. Ces nouvelles sont fort importantes: une émeute de la nature la plus grave est venue protester contre la présence des Anglais dans le céleste empire; la populace chinoise est animée des dispositions les plus hostiles, et les excès auxquels elle s'est portée, ne sont probablement que le prélude d'hostilités plus sérieuses.

L'émeute a éclaté le 7 décembre. Depuis longtemps il se révélait, au sein de la populace, des symptômes menaçans qui avaient jeté l'alarme parmi les étrangers résidant à Canton; mais on était loin de penser que l'explosion serait aussi prochaine et aussi violente. Cette explosion a été provoquée, à ce qu'il paraît, par l'apparition de quelques dames anglaises dans les rues de Canton; ces dames, à en juger par quelques correspondances, montrèrent une curiosité qui effaroucha singulièrement les susceptibilités chinoises. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans une lettre particulière publiée par un journal de New York:

L'apparition de Mme. Parker à Canton a produit une vive fermentation de curiosité. Elle a d'abord pris grand soin de ne pas s'exposer aux regards publics plus qu'il n'était absolument nécessaire. Ses sorties se bornaient à une petite promenade, le soir, dans le quartier américain. Plusieurs négocians, cependant, qui connaissent le peuple de cette ville, trouvèrent fort imprudent le séjour de Mme. Parker. Mais bientôt arriva Mme. Isaacson, la femme d'un capitaine anglais, et les deux dames, l'une et l'autre fort hardies, passèrent dans leur réunion un tel courage qu'elles se décidèrent non seulement à demeurer dans la ville, mais même à entreprendre les excursions les plus audacieuses pour satisfaire la curiosité qu'elles éprouvaient d'étudier les mœurs de ce peuple mystérieux, de contempler les merveilles de cette grande cité. Leurs premières courses se firent sans accident, et elles en donnèrent, par correspondance, des récits si attrayants à quelques amies qui, plus timides, s'étaient arrêtées aux factoreries, qu'il leur arriva bientôt deux compagnes. Leur audace augmentant avec leur nombre, elles s'échappèrent des chaises à porteur qui leur servaient de prisons ambulantes, pour aller parcourir à pied les rues et les places publiques. C'en était trop; à l'étonnement de la populace succédèrent bientôt un mécontentement, une irritation dont les symptômes devinrent chaque jour plus menaçans. Le 6 décembre, Mmes. Parker et Isaacson ayant traversé la rivière, en compagnie de plusieurs messieurs, pour aller visiter un temple, dans l'île de Honam, une foule nombreuse se porta à l'endroit du débarquement et manifesta des dispositions si malveillantes, que les promeneuses et leurs chevaliers jugèrent prudent, cette fois, de battre en retraite, ce qu'ils firent en se jetant précipitamment dans leurs canots qui s'éloignèrent à force de rames sous une grêle de pierres."

Cet incident était loin cependant de faire prévoir les événemens de la journée du 7 décembre. Dans la matinée de ce jour un rassemblement considérable se porta vers le quartier américain, quelques matelots Lascars, excités par l'ivresse, se querellaient avec les Chinois. Les deux dames, curieuses sans doute d'assister à une de ces orgies populaires, s'aventurèrent seules au milieu de la place publique. Leur audace n'eut heureusement pas pour elles en ce moment de fâcheux résultats; mais leur présence avait porté l'irritation au plus haut degré; et dans la journée le rassemblement se transforma en émeute. Vers quatre heures, la foule se porta vers le jardin de la compagnie des Marchands Hong et chercha à en renverser la clôture. A six heures, elle réussit à envahir le jardin et se précipita vers les factoreries anglaises. Le premier acte des émeutiers en y arrivant fut de mettre le feu au drapeau anglais qui flottait sur l'un des bâtimens; puis ils se jetèrent avec fureur dans les immenses magasins de la compagnie anglaise, les pillèrent, puis y mirent le feu. L'incendie se communiqua avec une assez grande rapidité, et la populace dont le nombre augmentait à chaque instant, poussait des cris furieux: *Mort aux Anglais! Mort aux démons étrangers!*" Les anglais couraient les plus grands dangers pour leur vie, et ces dangers menaçaient presque également les autres étrangers. La plupart d'entre eux cependant réussirent à échapper aux mains de la foule par les secours qu'ils reçurent de Chinois amis et de quelques mandarins. Quant aux dames qui avaient été les premières héroïnes de ce drame effrayant, elles avaient trouvé asile avec leurs maris et quelques amis dans la maison d'un négociant chinois très influent, qui leur avait ensuite donné les moyens de se rendre à Wampoa.

Pendant la nuit quelques mandarins se portèrent sur le lieu du désastre, mais avec des forces insuffisantes qui furent bientôt dispersées. Ils firent aussi avancer des pompes; mais ils n'essayèrent pas même de les faire manœuvrer, et on les entendit déclarer qu'ils ne chercheraient à arrêter l'incendie que dans le cas où il se propagerait en dehors du cercle des factoreries anglaises.

Les factoreries américaines furent sur le point d'être atteintes par l'incendie; mais heureusement le vent tourna, et elles n'eurent plus aucun danger à courir. Il n'en était pas de même des Américains qui s'y trouvaient enfermés; ils passèrent une nuit dans les transes, au milieu des reflets de l'incendie et des clameurs furieuses de la populace. En vain les mandarins avaient-ils cherché à calmer l'émeute; elle avait continué toute la nuit et elle reprit avec quelque vivacité dans la matinée du 8. Heureusement pour les Américains enfermés dans les factoreries, quelques braves marins armés jusqu'aux dents vinrent les délivrer et les entraînèrent à travers la foule menaçante jusqu'aux embarcations qu'ils avaient sur le fleuve.

L'émeute finit cependant par se calmer dans la journée du 8, et lorsque les autorités chinoises parurent pour la troisième fois, elles réussirent enfin à dissiper la multitude, qui d'ailleurs avait à peu près accompli son œuvre de destruction et de pillage. Tout rentra dans le calme.

Dans la matinée du 9, le navire à vapeur anglais *Proserpine* amena sir Hug Gough, qui eut une entrevue avec les autorités chinoises. Ces dernières protestèrent de la douleur qu'elles éprouvaient des désordres qui avaient eu lieu, et donnèrent l'assurance qu'il serait immédiatement fait droit à toutes les justes demandes d'indemnités qui seraient adressées en faveur des victimes de l'émeute, dont les meneurs seraient d'ailleurs sévèrement punis. Sir H. Gough adressa immédiatement une dépêche à sir Henry Pottinger, qui se trouvait à Hong-Kong; mais le messager anglais fut arrêté par les croiseurs chinois et forcé de rebrousser chemin en laissant sa dépêche au pouvoir de ceux-ci. Aux dernières dates, les Anglais de Canton étaient encore sans nouvelles du quartier-général. On ne savait pas quelles mesures prendrait sir Henry Pottinger, mais on pensait que les hostilités pourraient bien recommencer.

Le *Canton Press*, à propos des événemens dont nous venons de donner une esquisse, publie des détails et des observations qui feront apprécier la situation des choses:

"Le fait que le feu a été mis d'abord au drapeau anglais qui était devant la compagnie anglaise, et, cet autre fait, que la populace a veillé à ce que le feu ne s'étendit pas au-delà des factoreries britanniques, prouvent que la rage populaire était uniquement dirigée contre les Anglais et leurs propriétés, et il est heureux que le temps ait été si beau et si calme, car s'il y avait eu le moindre vent, on ne peut douter que l'incendie, qui n'a détruit que trois factoreries, aurait détruit les dix autres, et causé des désastres plus énormes.... La perte la plus sensible a été celle d'environ 350,000 piastres d'espèces pillées par la populace. On dit que quelques-uns des coupables ont été punis sur le champ, et que leurs têtes ont été exposées comme un exemple. Mais comme une coïncidence bizarre, il se trouve que le nombre des têtes exposées est le même que celui des cinq Chinois trouvés tués devant les factoreries, on suppose que les têtes de ces cinq cadavres sont les mêmes que celles exposées par l'autorité, et ce soupçon ne paraît pas mal fondé, car l'excitation de la populace était si grande et le pouvoir des autorités si faible, qu'elles ne se seraient point hasardées à faire un acte de justice aussi énergique...La veille, un bateau fin voilier avait été dépêché de Canton vers sir Henri Pottinger qui se trouvait à Hong-Kong; mais, chose singulière, les croiseurs chinois ne le laissèrent point descendre la rivière, et le messager, auquel la dépêche avait été confiée avec promesse de 40 piastres s'il la remettait fidèlement à son adresse, revint à Canton un ou deux jours après, et déclara que sa lettre avait été saisie par les Mandarins...

On ne saurait douter, continue le même journal, qu'il existe dans le peuple une rancune profonde de la victoire des Anglais, et qu'on n'y attribue la défaite des Chinois à la vénalité et à l'incapacité de leurs officiers, ce qui n'est pas sans justesse. Nous ne pouvons qu'avec peine croire, après la sévère leçon qui leur a été donnée, que le gouvernement impérial et les ministres d'état désirent plonger de nouveau leur pays dans les horreurs de la guerre en violant le dernier traité. Cependant, les nouvelles reçues de Canton, démontrent presque que les premières protestations pacifiques du gouvernement de Pékin ont été aussi fausses qu'elles l'étaient durant le mémorable échange de notes qui eut lieu entre le commissaire impérial Keshen et le capitaine Elliot, et que, depuis le départ de nos forces du territoire septentrional, la cour chinoise peut se flatter qu'une seconde lutte lui réussirait mieux que la première. Une circonstance, qui autorise à soupçonner que le gouvernement chinois n'a pas l'intention de remplir avec bonne foi les conditions du traité, c'est la nouvelle que Elépoo, le commissaire impérial, attendu à Canton pour terminer certains arrangemens de détails, aurait reçu l'ordre de revenir sur ses pas, lorsqu'il n'était plus qu'à quelques journées de Canton. Si ce fait se confirme, il est probable qu'une nouvelle campagne deviendra nécessaire."

DROIT DE VISITE.

Dans les dernières discussions que le droit de visite a soulevées dans les chambres françaises et dans le Parlement anglais, deux discours, entre autres, ont produit une vive sensation à cause de la position des orateurs: celui de M. Dupin et celui de Lord Brougham. Ce dernier n'était guères qu'une réfutation du premier, et voici comment un journal français l'apprécie. Cette appréciation est surtout intéressante pour nous parce qu'elle montre comment la presse française juge la position que l'Union a prise dans le traité de Washington.

Lord Brougham et M. Dupin.

Le discours de Lord Brougham, dit le Constitutionnel a le mérite d'être poli; il n'en pouvait être autrement, puisqu'une honorable amitié unit ces deux hommes d'état, tous deux orateurs parlementaires, jurisconsultes, magistrats, et membres de notre institut scientifique.

A la lecture du discours de lord Brougham, on est surpris d'une chose, c'est qu'au lieu de réfuter pied à pied le discours de M. Dupin, et surtout de s'attacher à la partie où le jurisconsulte français expose avec tant de force et de modération, nos griefs contre les traités de 1831 et 1833; au lieu de parler du dernier traité conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis, l'orateur anglais concentre tous ses efforts sur un ancien traité projeté en 1824 entre ces deux puissances.

Suivant lord Brougham, la proposition de ce traité concernant le droit de visite réciproque, serait venue des Etats-Unis, les deux chambres américaines y avaient consenti. "l'Angleterre accepta ce traité le 7 mars 1824, et le renvoya en Amérique pour la ratification.

Mais qu'arriva-t-il? Ce traité, au lieu d'être ratifié purement et simplement, ne fut ratifié qu'avec une *modification*, c'est-à-dire qu'il ne fut pas ratifié; car une ratification implique une approbation finale qui conclut un traité, et non une modification, c'est-à-dire une proposition nouvelle qui remet tout en question.

Or, quelle était cette modification? Elle était très grave, en effet, puisqu'elle excluait du traité *l'Amérique* avec laquelle on traitait. Ce traité, s'il eut été accepté en cet état par l'Angleterre, eut donc été une pure dérision; il eût signifié ceci: *Traité avec l'Amérique qui exclut l'Amérique des termes du traité!*

Aussi le ministère anglais, loin de voir là une ratification, n'y vit que l'équivalent d'un refus d'adhérer à ce qui avait été proposé antérieurement; et il refusa à son tour d'adhérer à la modification.

Ecoutons maintenant lord Brougham: "l'Amérique, dit-il, fut, en conséquence exclue du traité, et lorsqu'il nous fut renvoyé à l'acceptation, notre ministre des affaires étrangères refusa *malheureusement* de le prendre avec la modification... Sans ce *malheureux refus* de notre ministère, un traité plus fort sur le droit de recherche aurait existé depuis dix-neuf ans entre les deux pays!"

Ce soupir politique, poussé par lord Brougham, est bien propre à nous éclairer sur la question; ces deux mots *malheureux, malheureusement*, répétés si près l'un de l'autre, expriment le regret amer qu'on n'ait pas accepté le traité quoique rendu illusoire par la modification. Eh! pourquoi? parce que l'Angleterre eût conquis par là vis-à-vis de l'Amérique, le principe du droit de recherche, au moins par abstraction, sauf à en tirer plus tard un parti utile.

Quoi qu'il en soit, ce traité, si imprudemment projeté, avorta; il est resté sans effet; et cela, par le refus du sénat de l'accepter tel qu'il était, et par conséquent de le ratifier; et aussi par le malheureux refus du ministre anglais.

Or, qu'a dit M. Dupin? Nous transcrivons actuellement le passage de son discours, recueilli par le Moniteur: "...Le traité avait été signé; mais le droit de ratification restait: Eh bien! le sénat n'a pas voulu ratifier; car je n'appelle pas ratifier un traité en deux articles, quant on rejette l'article 2, et qu'on raye du premier le mot *Amérique*. Aussi les Anglais ne s'y sont pas trompés, ils ont abandonné le traité tout entier."

La conclusion est donc la même chez les deux orateurs, et M. Dupin pourrait dire à lord Brougham comme il a dit à M. d'Haussonville: "Attendez! Si nous ne sommes pas d'accord sur le commencement, nous allons nous mettre d'accord sur la fin; c'est l'essentiel."

En en effet l'essentiel est que le traité projeté en 1824, a avorté, et n'a pas reçu son complément.

Nous pourrions nous arrêter ici, car lord Brougham est désormais réfuté; mais nous irons un peu plus loin, et nous demanderons à notre tour pourquoi lord Brougham n'a pas dit un mot de cette résolution de la chambre des représentans des Etats-Unis, qui, pour couper court à toutes nouvelles tentatives, adopta la motion de M. Forsyth, en ces termes: "Il serait hautement impolitique (highly inexpedient) de la part du gouvernement des Etats-Unis d'accorder un droit de visite, sous une forme quelconque."

Voilà la résolution finale des Américains; voilà leur droit public sur la question. On peut juger à présent si lord Brougham a été autorisé à conclure d'une voix triomphante comme il l'a fait: "J'espère que nous n'entendrons plus les Français se retrancher derrière l'exemple de l'Amérique, et prétendre ne pouvoir pas ratifier le traité de 1841 sous le prétexte que les Etats-Unis se sont toujours prononcés contre l'admission du droit de recherche!"

Si, Mylord, vous l'entendrez encore; car ce que demande le paragraphe de l'adresse, c'est l'équivalent du dernier traité américain; *c'est le droit pour chaque puissance de faire elle-même la police de ses propres vaisseaux.*

MONTEVIDEO.—Il a été reçu à Boston des nouvelles de Montévidéo du 3 février. La veille, un décret législatif avait conféré au président Rivera les pleins pouvoirs de dictateur. Celui-ci avait immédiatement réorganisé son cabinet. Rivera devait aller se mettre à la tête de l'armée, laissant au général Paz le commandement de la capitale. Un corps de 6,000 hommes de cavalerie s'était porté au devant de l'armée buénos-ayrienne qui n'était plus qu'à quinze lieues de Montévidéo. Un autre corps de 3,000 hommes avait pris une autre direction pour aller attaquer l'ennemi sur ses derrières. Partout sur leur passage les cavaliers contraignaient les habitans, même ceux d'origine étrangère, à porter les couleurs de Buénos-Ayres comme marque de leur dépendance.

Dans la matinée du 2 février, le brick de guerre buenos-ayrien *San Martin*, se jeta sur des rochers en vue de Montévidéo. Les navires étrangers qui se trouvaient en rade lui envoyèrent des embarcations, et réussirent à sauver l'équipage; mais il leur fallut essuyer le feu de la goëlette montevidéenne *Neuf Juillet*. On pensait que le *San Martin* serait complètement perdu.

BOSTON.—M. Peabody, éditeur de l'*Evening Bulletin* de Boston, ayant publié sous le titre de "*Mariage dans la haute société*," un article supposé emprunté au *Charivari* de Londres, mais dans lequel le colonel Winchester crut reconnaître des allusions à un mariage qui venait d'avoir lieu dans sa famille, ledit colonel alla trouver ledit éditeur pour lui demander des excuses écrites et le nom de l'auteur de l'article. M. Peabody ayant rejeté l'une et l'autre de ces sommations, le colonel Winchester lui appliqua une volée de coups de canne ou de cravache. Le public de Boston paraît assez approuver ce genre de réplique sommaire.

Encore une séduction.—Miss Lucie Endres, de Williamsville, comté d'Erie, ayant eu le malheur de croire aux promesses de mariage d'un lovelace nommé Benjamin Searly, qui refusa de tenir sa parole après avoir obtenu de la pauvrette tout ce qu'elle pouvait lui donner, Miss Lucie, disons-nous, a eu bravement recours aux tribunaux qui lui ont accordé $1000 pour la promesse de mariage non remplie et $4,000 pour sa vertu perdue. Cette vertu n'a-t-elle pas été estimée un peu cher par le tems qui court!

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $3 75 (espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 43 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi 24 avril prochain. Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, soit 53 onces.

Nouvelle Orléans, le 21 avril 1843.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 21 Avril 1843.

Depuis notre dernière revue, il s'est fait considérablement d'affaires dans divers articles, comme on pourra le voir plus bas. Comme nous l'avons déjà dit, la saison des opérations en coton est presque à son déclin, et ce qui se fera à l'avenir ne sera que sur une petite échelle. Le stock diminue rapidement. Les espèces continuent à arriver abondamment, aussi le cours du change a t-il une tendance à la hausse.

Le fleuve monte rapidement et la chaleur est forte.

COTON.—Arrivé depuis le 8 du courant, de Louisiane et Mississippi 4,011 balles, Tennessee et North Alabama 640, Mobile 96, ensemble 4,746 balles. Exporté dans le même espace de temps pour Liverpool 14,01[illegible] balles, Hull 1,661, Rotterdam 1,687, New York 815, Boston 1,974, ensemble 17,969 balles, ce qui laisse en mains non compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés, un stock de 137,745 balles.

ETAT DU COTON

1842 Septembre 1er. Stock en mains,		4,728
Reçu depuis le 11 du courant,	4,746	
Antérieurement,	941,376	946,122
		950,851
Expédié depuis le 11 du courant,	17,969	
Antérieurement,	795,177	813,126
Stock en mains		137,725

Lorsque nous avons fait notre dernier rapport, le marché au coton était dans un état très inactif, depuis lors, les transactions ont continué à se faire sur une petite échelle, excepté mercredi, jour où 7,000 balles se sont vendues. Hier, les demandes ont été faibles et il ne s'est fait que 1,500 balles; aujourd'hui mêmes opérations, ce qui fait un total de 10,500 balles depuis notre dernier rapport. Bien qu'une légère baisse ait eu lieu dans quelques qualités, on peut dire qu'il n'y a pas de changement positif dans les cours.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas, de	4 1/4 à 5
Ordinaire,	5 1/4 à 5 3/4
Bon ordinaire,	6 1/4 à 6 3/4
Bon ordinaire et petit courant,	7 1/4 à 7 3/4
Petit courant et courant,	8 1/4 à 8 1/2
Bon courant,	9 à 00

TABAC.—Depuis notre rapport de vendredi dernier, la demande a été très bonne sur le marché, et les affaires ont été plus importantes que dans les premiers jours de la semaine. Les acheteurs pour tous les points ont largement opéré et les ventes se composent de 900 boucauts à des prix très en plein. Nos cotes sont les mêmes, c'est-à-dire qualités ordinaires 2 1/2 à 4 1/4, [illegible] beaux lots, [illegible]. Nous signalons les principales transactions comme suit, 40 boucauts savoir: [illegible]

Arrivé depuis le 10 du courant, 1436 boucauts; expédié dans le même espace de temps pour St. Louis, Sénégal 100 boucauts, Kingston Jamaïque 6, New York 317, Boston [illegible] ensemble 423.

ETAT DU TABAC.

1842—Septembre 1, Stock en main		3,344
Reçu depuis le 11 du courant,	1,496	
Antérieurement,	27,464	28,960
		31,344
Expédié depuis le 11 du courant,	430	
Antérieurement,	16,817	17,245
Stock en mains		14,100

SUCRE.—Quoique les transactions aient été modérées sur le marché depuis notre dernier rapport, la fermeté des prix n'en a pas moins augmenté, et quelques petits lots même demandent une hausse. Les ventes de ces trois derniers jours, ont eu lieu dans les prix de 3 1/2 à 5 1/2 les qualités extrêmes. Il ne se fait rien sur habitation, presque tout le sucre se trouvant actuellement en ville, dans nos mains.

Les sucres de la Havane sont toujours calmes à 6 et 8 1/2 les bruns, blancs 9 1/2 à 10 1/4.

MELASSE.—Le marché est très ferme et les prix se sont améliorés. Nous cotons aujourd'hui de 15 1/2 à 16 les bons barils de cyprès et de 14 1/2 à 15 les barils de chêne. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation.

FARINE.—A cause du peu d'arrivages, les prix se sont maintenus très fermes, à l'exception de quelques petits lots pris pour les Antilles, les affaires n'ont eu lieu que pour la consommation. Nous cotons la superfine de $3 70 à $3 87 1/2.

PRODUITS DE L'OUEST.—Les arrivages de provisions ont été très importants depuis notre dernière revue, mais comme la plus grande partie de ces arrivages était pour être réembarquée, il n'en est résulté aucun mauvais effet sur le marché et les prix se sont bien maintenus. La navigation des rivières des hauts est pleinement ouverte et les arrivages continuent à avoir lieu en grande abondance. Nous cotons porc mess à $9, M. O. $ 50, prime $ 25. Il n'y a pas de P. O. sur le marché. [illegible] la qualité, Bœuf est négligé, mess 7 50 [illegible]. La demande de Bacon est assez active; jambons sous enveloppe [illegible].

WHISKEY.—En bonne demande; les prix sont fermes à 14 3/4 et 15 le rectifié. Pas de commun sur le marché.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Le stock des différentes descriptions de ces articles étant très réduit, les prix ont encore haussé.

CORDE DU KENTUCKY.—13 1/2 à 15 comptant, 14 à 15 à terme, de de l'Inde 13 à 16 selon la qualité et les conditions; Corde du Kentucky 4 1/2 à 6.

CAFE.—Point de changement à noter: les transactions sont très limitées. Nous continuons à coter le Havane de 7 3/4 à 8 1/2, le Rio 7 1/4 à 7 7/8.

SEL.—900 sacs, chargement du Lord Seaton, ont été vendus à 84 cents le gros, et 113 1/2 le fin. Deux autres chargemens arrivés aujourd'hui sont en vente. La demande pour le sel des Iles Turques est plus courante et le prix tendant à la hausse.

CHANDELLES.—New Bedford 25, Nantucket 24; les demandes en sont limitées.

CHANGE.—Il y a eu de bonnes demandes pour le change, et les cours sont les mêmes. Nous cotons les Sterlings 4 3/4 à 6 1/2 de prime, les francs à 5 40 à 5 47 1/2. New-York toujours 1 à 1 1/2 d'escompte, checks, pair à 1/2 d'escompte.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	4 3/4 à 6 1/4 p. ct. prime.	
Francs,	5 40 à 5 47 1/2	do
New-York, 60 jours de vue	1 à 1 1/2	do
Checks à vue,	pair à 1/2 p. ct. d'escompte	
Philadelphie 60 jours de vue	1 1/2 à 2	do
Do à vue	pair à 1/2	do
Boston 60 jours	1 à 1 1/2	do

FRET.—Nous avons eu connaissance, depuis mercredi, de deux engagements pour Liverpool à 1/2 d. et de trois autres pour le Havre à 1 cent. A ce taux le fret est courant. Il n'y a pas eu de changements pour celui du Nord.

FRET.

Coton pour Liverpool	1/2 —
Do do Havre,	1
Do do New York,	3/8 par liv
Do do Boston,	3/8 do
Tabac pour Cowes,	47 6 à 0
Do do Londres directement,	50 à 00
Do do New York,	5 à 5 50
Do do Boston,	6 à 7
Do do Philadelphie,	00 à 00

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.

Billets du trésor des Etats Unis.

Coux de $100,	1 à 1 1/2 pr et de prime.	
do $50	à 1	do
do $0 et 100	à 1	do
Billets de la Banque Consolidée	37 à 39 p. c. escompte	
do Commerce	34 à 36	do
do Citoyens	38 à 41	do
do Améliorations	67 à 70	do
do Atchafalaya	84 à 85	do
do Exchange	64 à 66	do
do Orléans	00 à 00	do
do de la 1re Municipalité	11 à 13	do
do 2de do	13 à 14	do
do 3me do	67 à 70	do
Alabama	16 à 18	do
Kentucky	pair à 1 p cent	
Tennessee	1 à 2	
Ohio	[illegible]	
Illinois	60 à 65	do
Indiana	1 à 2	do

DERNIERES DATES.

New-York	avril 12	Londres	mars 3
Boston	avril 12	Liverpool	mars 4
Baltimore	avril 11	Paris	mars 1
Washington	avril 14	Havre	fév 28
Philadelphie	avril 14	Bordeaux	fév 26
Charleston	avril 16	Vera-Cruz	avril 14
Havane	avril 11	Mexico	mars 12
Galveston	avril 15	Tampico	[illegible]

A VENDRE pour cause de départ, un beau piano vertical, tout neuf, de Jacquin. S'adresser, rue Bourbon No. 271, entre Dumaine et St Philippe. 19 avril—6

TEINTURES de l'Inde pour la chevelure, teignant les cheveux sans laisser de traces à la peau.—Garanti. Liniment et Elixir Végétal Indien de Hewes pour les os et les nerfs.—Remède certain pour les rhumatismes et la goutte.

Baume garanti de Colombie, de Oldridge, garantissant la chevelure et en prévenant la chute dans tous les cas. Baume de Horehound et Liverwort, remède certain pour le rhume, les palpitations, les points de côté et les douleurs d'estomac.

Faire extracteur de Dalleys, article extraordinaire pour les brûlures et les maux d'yeux.

Tous les articles ci-dessus mentionnés se trouvent au No. 45, rue des Magasins.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

La santé est le plus grand bienfait que l'homme puisse recevoir du ciel; car, auprès d'elle, les trésors du monde sont bien insignifians. La pourpre royale ne peut se comparer au teint de la santé. Des milliers de personnes, dont les maladies ont ruiné la constitution, pourraient par un traitement convenable et l'emploi de ce remède se rétablir parfaitement. Les maladies ayant leur source dans les sécrétions viciées ou l'inflammation des tumeurs muqueuses, les rhumatismes chroniques, la sciatique, le mal de reins, la scrofule, les écrouelles, les affections bilieuses, [illegible] radicalement par l'usage de la Salsepareille de SANDS, qui dans plusieurs milliers de cas a réussi complètement. Pour preuves de ses vertus curatives, voir les certificats publiés dans les autres journaux.

Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co droguistes chimistes, bâtisses en granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue aussi, en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, rue St. Charles No. 13, Nouvelle Orléans.

Vendue aussi par A. Oliver et Co. 61, rue de Chartres, et par Pickles et Co. No. 40, rue du Canal, par Dutilho, 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.

Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.

NOTA. Demander la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 19 av—3

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Columbiana, Barker, Liverpool, L H Ga'e
Berwick, Harding, Liverpool, Do
Sidney, Spooner, Rotterdam, Do
Barque Tennessee, Sawyer, Boston, Merritt & co
Henry Newell, Martin, Boston, Do
Fool's One, Harley, Hull, Gordon, Wylie & co
Scheme, Gutman, St Louis, Sénégal, C Defour
Brick Otho, Hardy, Providence R I Capt
Gov Robins Keen, Calais Capt
Mentor, Trefethen, New York, Capt
Gen. Bolivar, Thomas, Marseille, T & S Toby & Bogert
Arcturus, Plummer, Boston, Whitney & co
Goel Van Buren, Babcock, Port Louis, Capt
Queen, Eldridge, Boston, Merritt & co
Fanny, Olivier, Apalachicola, Capt
Nav. à vap. Alabama, Windle, Havane, Merle, Beyllie & co
Steamer Ontario, Caruthers, Port Caddo Texas, Capitaine

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Pinniger, des Passes
Bateau de remorque Shark, Paulding, des Passes
Bateau de remorque Swan, Martin, des Passes
Bateau de remorque Panther, Davis, des Passes
Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes
Bateau de remorque Prairie, Dewey, des Passes
Navire Reuzi, Clark, de New York
Navire Pontac, Parker, de Liverpool
Navire Colomb, Eldridge, de Liverpool
Navire Ville de Bordeaux, Perrault, du Havre
Barque Chester, Hanna, de Boston
Barque Susan [illegible], Bender, de Liverpool
Brick Coral, ——, de Campêche
Brick Sultan, Oaley, de Kingston, Ja
Brick Ajax, Soger, de Charleston
Brick Gen. Marion, Sylvestre, de Gênes, St Dom
Brick Flora, Sempere, de Barcelone
Brick Germ, Lincoln, de New York
Brick Wisconsin, Sullivan, de New York
Brick Apalachicola, Place, de Lerma
Goel Lion, Clift, d'Apalachicola
Goel Clara, Cozzins, de Pensacola
Goel Palestine, Kirchner, de Sisal
Goel Badger, Sully, de Charleston
Goel Anna Maria, Peters, de Laguna
Steamer Luda, Clark, Vicksburg
" Carmen, Rogers, de Lafayette, Ind
" Cote Joyeuse, Cortes, Natchitoches
" Brilliant, Scott, Bayou Sara
" Osceola, Pease, Riv. R.
" Vicksburg, Glover, Louisville.

Nous sommes priés de faire remarquer la vente qui aura lieu aujourd'hui par J. A. Beard & Richardson. C'est celle de ce joli îlet près de la ligne supérieure du faubourg Livaudais, avec toutes les bâtisses et améliorations de va[leur] qui s'y trouvent, le plupart entièrement neuves. On peut se rendre en voiture, de la rue du Canal à cette résidence en quinze minutes, laquelle n'est éloignée que d'un îlet et demi de la ligne des Omnibus à chevaux de Lafayette. Les personnes qui désireraient acquérir une propriété de résidence ne pourraient trouver mieux, il s'y trouve des jardins qui donnent un beau revenu.

On vendra en même tems des propriétés de valeur et des terrains vides dans la troisième municipalité, ainsi que plusieurs au taux de prix dont on donnera la description au moment de la vente. 22 av

MM. les consignataires du navire VILLE DE BORDEAUX, venant du Havre, sont invités à prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée près de la Place d'en bas, et sont prévenus qu'à l'expiration de 7 jours pour envoyer en Douane toutes les marchandises non réclamées ne seront pas pris dans les cinq jours accordés par la loi. 22 av CH. DUFOUR

Le capitaine ni le consignataire du navire VILLE DE BORDEAUX ne paieront aucune dette contractée par l'équipage de ce navire. 22 av CH. DUFOUR

BUREAU D'ASSURANCE DES POMPIERS, Nouvelle Orléans, 21 avril 1843.

LE public est averti par le présent de ne pas recevoir ni négocier les billets suivans, appartenant à la Compagnie, lesquels ont été perdus ou égarés, savoir: Un billet de Wm. Barnes, en faveur de W. W. Hanes, daté du 4 avril 1840, à 6 mois, de la somme de $1,318 40. Un autre semblable, et même date, à 12 mois, de la somme de 1 318 40. Le paiement en ayant été arrêté. 22 avril—6 HENRY O. AMES, Secrétaire

MEDICAMENTS POUR HABITATION.

LES soussignés, persuadés de l'importance qu'il y a pour les habitans et les médecins d'avoir des médicaments frais et de bonne qualité, ont donné un soin particulier au choix de leur assortiment, et d'après les arrangemens qu'ils ont faits à Londres, Paris et New York, pour recevoir des assortimens très frais, ils pourront en fournir aux habitans et aux médecins [illegible] 22 avril—9 m SICKLES & Co. Droguistes, 40, rue du Canal

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves. [illegible] Pierre Sauve, curateur de la dite succession a déposé en cour et enregistré un compte de son administration de la dite succession, et à moins d'oppositions faites dans les dix jours [illegible] Par ordre de la Cour, le 21 avril 1843. 22 avril 3t en 10 PERSIFOR SMITH, Juge

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

LE soussigné a en magasin et en chargement de la barque Chester, [illegible] bottes fortes et montantes, pour hommes, bottes en veau et veau marin, brodequins Russet pour enfans, brodequins prunelle et coutil, [illegible]. Le tout est offert à BAS PRIX pour du comptant. 22 avril J. H. FELT, 12, Magasins

DES avances seront faites sur des consignations de produits à nos amis à Boston, New-York, Philadelphie et Baltimore. 22 avril SCHULTZ, HUDDEN & LEACH, 26, Poydras

GRAISSE—20 barillets à vendre par SCHULTZ, HUDDEN & LEACH, 26, Poydras. 22 av

WHISKEY—50 barils rectifié, à vendre par SCHULTZ, HUDDEN & LEACH, 26, Poydras. 22 avril

WHISKEY—30 barils, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 64, Camp. 22 avril

BŒUF mess et prime—150 barils à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 64, Camp. 22 avril

GRAISSE—En barils et barillets, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 64, Camp. 22 avril

MARCHANDISES du pays—Toile à draps écrue, 3/4 et 6/4, de à chemise, de 4/4, drilles 3/4, toile blanche à chemises, 7/8, toile rayée de Hamilton, osnaburgs de Lowell 7/8, linseys blanche, de de couleur, de jeans à la mode de. en magasin et à vendre par HARROD, BARLING & Co. 46, Commune. 21 a

BOIS—en douves, en débarquement du steamboat Alex. Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 22 a

CHAUX de Thomaston, ciment hydraulique, plâtre de Paris et briques à feu. Le tout de première qualité, à vendre en lots au gré des acheteurs par G. BEDFORD, 47 Commune. 22 a

BŒUF mess et prime, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 22 a

LANGUES de bœuf fumées—3 barils à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 22 a

UN moulin à grains vertical patenté, de Miller et Two goods, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 22 a

POIVRE de Cayenne et moutarde en bouteille, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 22 a

CAFE de la Havane—20 sacs, à vendre par J. L. DONNAMETTE. 22 av

CUIVRE Rouge—600 livres, à vendre par J. L. DONNAMETTE. 22 av

GRAISSE—20 frequins, à vendre par J. L. DONNAMETTE. 22 av

DOUBLONS—6 à Espagnols et Patriotes, à vendre par J. L. DONNAMETTE. 22 av

SANGSUES—Un lot de belles Sangsues en débarquement du navire la Ville de Bordeaux, à vendre à la pharmacie encoignure Carondelet et Commune. 22 av—3

HUILE D'OLIVE—100 paniers huile d'olive, 100 do. en demi bouteilles, à vendre au débarquement de l'Oreimbo, par LOISON & SILVESTRE, 22 av 36 rue de la Batture

QUARTIERS GENERAUX, 1ère. Brigade M. L.
Nouvelle Orléans, le 18 avril 1843.
ORDRES No. 16.

1o. En vertu des 4me. et 6me. sections de l'acte de 1843, les revues de bataillons dans la première brigade M. L. sont fixées comme suit:

Les revues du 4me. régiment le premier lundi d'avril et de décembre.

Les revues du 41me. régiment le premier mardi d'avril et de décembre.

Les revues du 42me. régiment le premier mercredi d'avril et de décembre.

Les revues du 41me. régiment le premier jeudi d'avril et de décembre.

Les revues du 46me. régiment le premier vendredi d'avril et de décembre.

Les revues du 47me. régiment le premier samedi d'avril et de décembre.

Les revues du 46me. régiment le second lundi d'avril et de décembre.

Les revues du 4e. régiment le second mercredi d'avril et de décembre.

Les revues du 2eme. régiment le second samedi d'avril et de décembre.

Les revues du bataillon Washington, et du régiment des volontaires de la Louisiane, le 22 février et le 8 décembre.

2o. Les revues de brigade pour le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane et les 4me, 41me, 42me, 46me, 47me, et 46me. régiments auront lieu le premier lundi de mai.

La revue de brigade pour le 4e. régiment aura lieu le premier mercredi de mai.

La revue de brigade pour le 2me régiment aura lieu le premier samedi de mai.

3o. Les officiers commandant les régimens sont invités à fixer les jours de revues de compagnie de manière à ce qu'elles n'aient pas lieu dans le courant du mois dans lequel ont lieu les revues de brigades et de bataillons, et de manière à ce qu'elles se fassent à des époques où le plus de personnes assujetties à la milice se trouvent en ville.

4o. Les officiers commandant le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane et les 4e. 41e, 42e, 46e, 46e et 47e régimens M. L. inspecteront leur régiment respectif pour la revue de brigade le lundi premier mai prochain, à 9 heures A. M. dans le Oak Plaine derrière la ville de Lafayette.

5o. Les officiers commandant les régimens sont invités à donner leur attention toute particulière à l'enrôlement de leur régiment.

Par ordre du Brigadier général Horatio Davis, commandant la 1ère. Brigade M. L.

SAMUEL B. DAVIS, Aide-de-camp.

18 avril

MELASSE—100 barils en bon ordre, à vendre par HARTWELL & KIDDER, 44, Poydras. 15 av

VINAIGRE—100 barils Vinaigre, en débarquement du brick America, de Bordeaux, et à vendre par AUG. MOLIER, 60, rue St. Louis. 11 av 6

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 23 AVRIL 1843,
LES FEES DE PARIS,
Vaudeville en 2 actes.
Fantaisie sur le Basson, exécutée par M. Lorrain.
POLICHINELLE,
Opéra en 1 acte.
LE DERIVATIF,
Vaudeville en un acte.
La grande scène du 3me. acte de GUILLAUME TELL, grand opéra de Rossini, chantée par M. ALLARD.
On commencera à 6 heures 1/2.

Au premier jour:
LA JUIVE,
Grand opéra en 5 actes d'Halevy.

THEATRE AMERICAIN.

OPERA ITALIEN.
3me. représentation de la Troupe Italienne
SAMEDI, 22 AVRIL 1843,
LA GEMMA DI VERGI,
Opéra en 3 actes, de Donizetti.
Lundi, 4me. représentation de la troupe italienne.
Le spectacle commencera à 8 heures 1/2.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

SAMEDI, 22 AVRIL 1843
LA BAYADERE.
Suivi de
MON FILS ADOPTIF
Terminé par
ARTFUL DODGER.

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.
Les Bals auront lieu les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine.
31 mars G. W. STEPHENS, Directeur

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
E. DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 déc

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

UNE élection des Directeurs de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche aura lieu au bureau de cette compagnie, le 2e du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à deux heures P. M.
17 avril—Mf 17, 20, 26 J. LAVERONE, Secrétaire.

LYCEE D'ORLEANS.
ETABLISSEMENT POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.
Rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.

Dirigé par:
Lewis Elkin (ex-professeur d'anglais et de mathématiques au collège Jefferson, Le.) principal du Lycée.
George Wyndham (ex professeur d'anglais, de français, de grec et de latin au collège Jefferson, Le.)
Erastus Averett (ex professeur d'anglais et d'histoire au collège Jefferson, Le.)
Maurice Herrmann (ex professeur de français, de latin et de grec au collège Jefferson, Le.)
Qui, le premier de ce mois, se sont établis de leurs fonctions dans cet établissement.
Ils se sont adjoint pour collaborateur:
Monsieur Rafael de Fuentes (ex-professeur d'espagnol et de tenue des livres au collège Jefferson, Le.)
Cette institution est établie sur le modèle des *High Schools* dans les Etats du Nord. On y enseignera toutes les branches d'une éducation littéraire et scientifique.

REFERENCES:
Hon. F. X. Martin, président de la Cour Suprême de l'Etat,
Hon. Felix Garcia, E. A. Canon Esq.,
Hon. P. D Conrad, Christian Roselius Esq.,
Rev. Theodore Clapp, P. Soulé,
Isaac T. Preston Esq., L. Duncan Esq.,
AH. Bonnes Esq., J. B. Lepré re Esq.,
Thos. O. Mens, M. D. Manuel Blanco Esq.
Pour plus amples renseignements, s'adresser au Lycée, après le 10 avril.
Les classes ouvriront le 24 avril. 19 av—30

DES avances seront faites sur des consignations de coton, mélasse, coton, tabac, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis de Boston.
19m MERLE BEYLLE & Co 45 Vieille Levée.

ISAAC BRIDGE, Marchand Commissionnaire et agent pour la vente des coffres forts en salamandre de Robertson & Rachet des balances patentées de Aunes Stevens, 76, rue des Magasins.

LE Docteur HIPPOLYTE TRICOU, a transporté son domicile, de l'encoignure des rues Royale et l'Hôpital, à la rue des Remparts, No. 22, entre Ste. Anne et Dumaine. 27 mars—12

AVIS.—Une société s'étant formée entre MM. Roman Petit et François Gallet pour une fonderie de plomb de chasse, ils préviennent messieurs les marchands qu'ils sont prêts à recevoir les ordres qu'on voudra bien leur confier et qu'ils les rempliront dans le plus bref délai et avec exactitude.
R. PETIT,
F. GALLET,
S'adresser rue de Chartres No. 190. 7 avril—6

DES faux bruits ayant été répandus dans le public, et que je cesse les affaires, je me vois obligé de les démentir, en faisant savoir que je m'occupe toujours de fournir les nécessaires aux marins [illegible]. 19 avril—6 ELFINIO FERNANDEZ, No. 77, rue Ste. Anne

UN JEUNE HOMME, bachelier ès lettres, parlant l'anglais et le français, désire trouver une place d'instituteur sur une habitation. Ce jeune homme, élève en pharmacie et pouvant rendre des services de l'Ecole de Paris, accepterait de même une place dans cette partie. S'adresser à Bataille et Bagey 94, rue de Chartres. 13 avril

MEILLEUR MARCHÉ QUE NULLE PART!
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que, devant recevoir sous peu un stock considérable de Marchandises de printemps, il vendra à très bas prix les articles ci-après:
Jaconets fins grands garantis bon teint et grande nouveauté, [illegible]
Organdis et Mousselines à [illegible]
Toiles par St. Bazaine, Manchester, Camails en Blet, [illegible] Cotonnades bleues à carreaux, Drap, Châles etc. [illegible] pantalons, Ombrelles, Bas, Dentelle, Parfumerie, &c. &c.
17 avril—12 P. IBOS, Encoig. des rues Bourbon et St. Pierre

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société de commerce existant sous la raison de Latour Chaudronnier, rue St. Louis No. 27, est dissoute à dater de ce jour.
Les personnes à qui il est dû sont priées de présenter incessamment leurs comptes; celles qui doivent à ladite société voudront bien se libérer aussitôt.
Nouvelle Orléans, le 11 avril 1843.
JN. LATOUR.
J. B. DUCRET.
18 avril—10

AVIS.—J. Latour, chaudronnier, informe le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires que celui de sa société avec M. Ducret. Son établissement est situé rue St. Louis No. 27; il espère que le patronage des personnes qui avaient l'habitude le fréquenter l'accompagnera. 18 av—10

FORMATION DE SOCIETE.
DUCRET ET LANGLADE,
Chaudronniers, rue St. Louis, No. 14.
A DATER de ce jour, les soussignés ont formé une société pour la profession, leur atelier est situé rue St. Louis, No. 14, ci-devant maison Latour et Ducret.
Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de batterie de cuisine en cuivre et fer battu.
Ils exécuteront tous les ordres qui leur seront donnés avec soin et promptitude.
Ils espèrent mériter le patronage des personnes qui voudront les honorer de leur confiance.
J. B. DUCRET.
LANGLADE.
18 avril—2 m

LE soussigné devant quitter l'Etat, donne avis aux personnes qui pourraient avoir des réclamations contre lui, de les présenter immédiatement pour les solder, et celles qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes sous le plus bref délai avec son fils Eugène L. Sejour son mandataire.
Nouvelle Orléans, 10 avril 1843.
20 avril—6 L. SEJOUR.

AVIS AUX PERES DE FAMILLE.
UN jeune homme de 33 ans, marié et présentant toute garantie de capacité et de moralité, désirerait rencontrer une famille française qui le chargerait de l'éducation d'un ou de plusieurs enfans.
Ayant passé par tous les degrés d'instruction qui sont exigés dans les collèges de France, il garantirait de faire parvenir au bout de peu de tems, les enfans qui lui seraient confiés à une instruction aussi solide et aussi complète que celle qu'on acquiert dans les meilleurs collèges de la France.
Les élémens de cette institution consisteraient dans l'étude des langues anciennes, telles que le Grec et le Latin, la Littérature ancienne et moderne, l'Histoire, la Rhétorique, la Logique, la Géométrie, l'Arithmétique, la Géographie et la Physique.
S'adresser à Mr. L. M. Mallein, faubourg Livaudais, encoignure des rues du Camp et Première, ou lui écrire à la poste. 20 avril—6

AVIS.
UNE DAME bonne musicienne et connaissant parfaitement les langues française et anglaise, trouverait de l'emploi à des conditions avantageuses, comme institutrice de deux jeunes demoiselles, à la campagne.
Il est inutile de se présenter si l'on n'est muni d'excellentes recommandations.
S'adresser le plus tôt possible, No. 226, rue Bourgogne, entre Ste. Anne et Dumaine. 20 av—4

FIGUES de Smyrne en tambours de 9 à 12 livres, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 21

VERMICELLI et Macaroni, reçu tout récemment par caisses et demi-caisses, en magasin et à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 21 avril

EAU de Seltz naturelle, nouvellement reçue et à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 21 avril

PRUNES à l'eau-de-vie de Champion, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 21 avril

PRUNES de Tours par boîtes de 2 livres, de de Bordeaux en jarres, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 21 avril

MOUTARDE de Maille—Quelques douzaines de nouvelle importation, à vendre par J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 21 avril

SALAISONS assorties de Marseille, à vendre chez J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane. 21 avril

CAFE de Rio—5,500 sacs en débarquement du navire Paris, venant directement de Rio de Janeiro, à vendre par GEO. GREEN & BROTH. 21 a 20 Gravier

GRAISSE—90 barils, 7 1/2 do et 91 barillets en débarquement du navire Alex. Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 21 a

CLOUS—3,79 barillets démontables assortis, en débarquement du brick Emeline et de la barque Joséphine, à vendre par MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée. 21 a

A VENDRE par les soussignés—10 balles salsepareille, 300 quintaux bois de Santal, 1re qualité. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée. 20 av

TRAITES sur Boston, à vendre par LEVI H. GALE, 90 Commune. 20 av

BEAUX fusils, carabines et pistolets, en magasin, à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 a

OUTILS mécaniques—Tels que: scies de différentes descriptions, ciseaux, rabots, tiges, jeux de marteaux, [illegible] &c. à vendre en magasin par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 a

RASOIRS et cuirs à rasoirs de la meilleure manufacture, à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 a

FOURNITURES pour constructions, telles que: serrures de toutes espèces, gonds, vis, verrous, targettes, clous, &c. à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 a

INSTRUMENS aratoires pour jardins et habitations, tels que: faux, pelles, bêches, charrues, moulins à maïs, [illegible] &c. à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 a

CHAUDIERES de cuivre et de fonte, en magasin, à vendre par W. A. RYAN, 46, Chartres. 20 avril

AVIS.
J'AI autorisé mon fils EDWARD SHIFF mon seul agent et chargé de pouvoirs, ainsi qu'il appert par un acte passé pardevant Louis Hermann notaire public. Les personnes ayant des affaires à régler avec moi, sont priées de s'adresser à mon fils, à son bureau, rue Royale No. 59. MARY M. SHIFF. 19 avril

VENTES DE SHERIF

W. & J. Montgomery vs. John Kerr.

COUR DE DISTRICT.—No. 16,[illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, 15 mai 1843, à midi,

1o. Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St. Joseph, Tchoupitoulas et North Market, désigné par le No. [illegible] sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 13 décembre [illegible], mesurant vingt-un pieds de face à la rue St. Joseph, sur cinquante-huit pieds un pouce de profondeur, mesure américaine; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

2o. Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé rue St. Joseph, au faubourg Ste. Marie de cette ville, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, mesurant vingt-un pieds de face à ladite rue St. Joseph sur cinquante-huit pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, et désigné par le No. trente sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, déposé dans l'étude de J. N. Duncan, notaire public, le 20 janvier 1840.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
22 avril A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District

George Bonnh vs. les Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats-Unis.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No 4867. En vertu d'un writ de Fieri Facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, mercredi le 3 mai prochain (1843) à l'heure de midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis en la ville de la Nouvelle Orléans à l'adjudication de la propriété suivante, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts desdits Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats-Unis, dont la charte a été octroyée par l'Etat de la Pensylvanie, aux créances suivantes:

1o. Une créance contre la Banque et compagnie du Gaz appartenant auxdits Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats-Unis, montant à la somme de cinquante mille piastres, payable le 1er mars 1849, au domicile de la Banque des Etats Unis à Philadelphie, portant intérêt à raison de six pour cent l'an, du 31 décembre 1840, payable par semestre au domicile de la Banque des Etats-Unis à Philadelphie. Ladite créance provenant d'un billet daté Nouvelle Orléans, le 31 mars 1840, signé par Thomas Barrett, Président de ladite Banque et Compagnie du Gaz, de la somme de cent cinquante mille piastres, payable le 1er mars 1850, avec intérêt au même taux du 31 décembre 1840, payable par semestre à la Banque des Etats-Unis, à Philadelphie, lequel billet est payable à l'ordre de Samuel Jaudon, Caissier de la Banque des Etats-Unis.

2o. Une créance, contre ladite Banque et compagnie du Gaz appartenant auxdits Président, Directeurs et Compagnie de la Banque des Etats-Unis, montant à la somme de sept cent mille piastres, payable le 1er mars 1840, au domicile de la Banque des Etats Unis à Philadelphie, portant intérêt à raison de six pour cent l'an à partir du 31 décembre 1840, et après cette époque, payable par semestre au domicile de la Banque des Etats-Unis à Philadelphie. Ladite créance provenant d'un billet daté Nouvelle Orléans, le 31 mars 1840, souscrit par Thomas Barrett, Président de ladite Banque et Compagnie du Gaz, de la somme de cent mille piastres, payable le 1er. mars 1840, avec intérêt à raison de six pour cent l'an à partir du 31 décembre 1840, payable par semestre, au domicile de la Banque des Etats-Unis à Philadelphie, lequel billet est payable à l'ordre de Samuel Jaudon, Caissier de la Banque des Etats-Unis, le billet contient la stipulation suivante: que le paiement du principal devra à ce effectué le 1er. mars 1850, dans le cas où aucune partie n'aurait lieu au mois de septembre [illegible].
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
22 avril—3 ep 3m EMILE LA SERE, shérif de la Cour de Commerce

James Martin vs. James Holbert.

COUR DE DISTRICT. No. 24,413.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, vendredi 26 mai 1843, à midi,

Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Urquhart, Great et Marigny, désignés comme lots Nos. deux et trois dans l'îlet No. cinquante quatre sur le plan original dudit faubourg. Chacun des dits lots mesurant trente cinq pieds six pouces de face à la rue Mandeville, sur cent dix huit pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les améliorations sur lesdits deux lots de terre, et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui peuvent en aucune manière y appartenir.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
22 avril— A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District.

Léopold Jacques Roquet vs. Francis Marine.

COUR DE PAROISSE.—No. 15,714.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 25 mai 1843, à midi:

1o. Deux certains lots de terre situés au faubourg Montreuil, dans l'îlet compris entre les rues Kinsey, d'Amour et Desire et la promenade des Bons-Enfans, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 6 sur un plan dressé par Mr Pennilly, architecte, en date du 16 juillet 1836. Lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 35 pieds 4 pouces de face à la rue Desire, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Ensemble avec les bâtisses qui y sont dessus.

2o. L'esclave Rosaline, griffonne âgée d'environ 26 ans, et son enfant nommé John, griffe âgé d'environ 5 ans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
22 avril—3 ou 36 V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans

Les héritiers de [illegible] vs. les exécuteurs de Cavelier, et al.

COUR DE DISTRICT—No. 1,466.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Second District de la Paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, jeudi le 25 mai 1843, à midi,

1o. Les onze douzièmes indivis des lots nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'îlet 14, compris entre les rues Washington, Lepage, Sixième et Septième, les lots Nos. 3, 4 et 5, ayant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur; [illegible]

2o. Les onze douzièmes de l'îlet No. 19, compris entre les rues St. Jean, Chêne Vert, Cinquième et Sixième, et mesurant 360 pieds sur la rue St. Jean et Chêne Vert, sur 334 pieds sur la rue Cinquième et Sixième. [illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
21 avril—3 ou 36 V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Jean R. Communy vs. T. Durel & Stephen E. Percy. No. 15,428.
Jean R. Communy vs. Stephen E. Percy & Th. Durel. No. 15,494.

COUR DE PAROISSE.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le 22 avril 1843, à midi:

HUIT LOT DE TERRE

situés au faubourg Pontchartrain, derrière cette ville, compris entre la grande route St. Jean et les rues Sauvage, des Florides et des Marais; lesdits lots étant contigus et ayant chacun, mesure française, 60 pieds de face à ladite grande route St. Jean, 60 pieds de face à ladite rue des Florides, et 150 pieds de profondeur entre lesdites rues; lesdits lots étant désignés par les Nos. [illegible] et composant le No. 11; le tout conformément au plan dudit faubourg annexé à un acte au rapport de Philippe Pedesclaux, notaire en cette ville, en date du 15 janvier 1836; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
20 mars—3 ou 36 V. ALLAIN, shérif de la paroisse d'Orléans

E. Marmiche vs. Félicité Pouchet, f. c. l.

COUR DE DISTRICT—No. 21,128.—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi, 29 avril 1843, à midi,

Un certain nègre esclave nommé François Aselin, âgé d'environ 30 ans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette vente étant la seconde et dernière, ledit esclave sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de dix pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
6 av A. SIDNEY LEWIS, Shérif de la Cour de District.

Vente par le Marshal.

Jose Fernandez vs. Pierre Laviolette.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 23 mai 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale:

UN CERTAIN LOT DE TERRE mesurant, mesure française, 36 pieds de face à la rue Ste Anne, entre les rues Marais et Villeré, sur 95 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M Arnaud et de l'autre par le lot No 5, et fait partie dudit lot No. 6 de l'îlet No. 67, d'après un plan déposé au bureau de Felix de Armas, notaire. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
22 av C. CLAIBORNE, marshal.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Lois Bartonneau—Vente par le Register des Testamens—Samedi vingt deux avril 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] mars 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Lois Bartonneau, les lots de terre et esclaves ci-après décrits, savoir:

Treize lots de terre situés au faubourg Washington, étant les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'îlet No. 75, et mesurant chaque trente et un pieds face à la rue Barthelemy, sur une profondeur de cent vingt pieds entre les rues Abondance et Trésors; les lots Nos. 1 et 11 forment l'encoignure desdites rues. Les lots Nos. 12 et 13 dudit îlet, le premier mesurant trente et un pieds trois pouces sur la rue Abondance et le dernier mesurant trente et un pieds trois pouces sur la rue des Trésors, sur une profondeur de cent soixante-six pieds au pouces chacun; ensemble avec les privilèges, droits &c. y attachés.

Eliza, négresse, âgée d'environ 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et coiffeuse, et son enfant âgé de 6 mois.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant et la balance à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Carlile Pollock, not. pub. 30 mars

Succession de Pierre V. B. Baghérie.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI le vingt deux mai 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] avril 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Pierre Viard Baghérie, les esclaves ci-après décrits [illegible]:

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
18 avril—3 ou 36
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Cuvillier not. pub.

VENTES DE CE JOUR.

PAR J. F. BEAUVIE.
IL sera vendu samedi le 22 courant, à dix heures, à son magasin d'encan, rue Canal, No. 22, entre Chartres et Vieille Levée,
Peau de veau corée.
Chapeaux de Panama. 21 a 2

Vente de lots de valeur propres à la construction
PAR HEWLETT & GENAS
IL sera vendu samedi 22 du courant, à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins,
Quatorze lots de terre propres à la construction situés dans la seconde municipalité, dans l'îlet compris dans les rues Tchoupitoulas, Josephine, St. Thomas et Bellechasse et numérotés de 1 à 14, inclusivement.
Les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 35 pieds 7 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 113 pieds.
Le lot No. 5 mesure 25 pieds 6 pouces, à lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et de face de 113 pieds sur la rue Bellechasse.
Les lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Bellechasse, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes et 26 pieds dans le fond.
Le lot No. 10 mesure 23 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Thomas, sur une profondeur et face de 113 pieds sur la rue Bellechasse.
Les lots Nos 11, 12, 13 et 14 mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St. Thomas sur une profondeur de 113 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions.—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. 21 avril

PAR ABAT & COQUET.
Bureau, 24, rue Toulouse.
IL sera vendu samedi, 22 avril 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
Deux Lots de Terre situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 2 et 3, de l'îlet No. 16, ayant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue promenade Claiborne, sur 100 pieds de profondeur entre les rues Columbus et La Harpe, le tout d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 15 avril 1843; ensemble une maison neuve n'étant pas entièrement finie, bâtie à une certaine distance de la rue, se composant de deux pièces à feu, galerie sur le devant et galerie et 2 cabinets sur le derrière.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets chacun de la somme de $150, le premier échéant le 11 mai 1843, le second un an après à la même époque, et le surplus comptant.
Cette vente étant positive et devant s'effectuer par cause de gêne, les personnes ou acheteurs qu'elle pourrait convenir sont invitées à bien vouloir l'examiner avant la vente. 20 avril—3

PAR ABAT & COQUET
IL sera vendu samedi 22 avril 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
Isabelle, négresse créole, âgée d'environ 13 ans, excellente domestique de maison, gardienne d'enfant et couturière et pouvant servir pour un enfant de son âge, d'une grande intelligence, recommandée sous tous les rapports, pleinement garantie. Le vendeur ne se défait de cet esclave que par suite d'une grande gêne.
Conditions comptant. 19 avril

JOLIE RESIDENCE DE FAMILLE.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON
IL sera vendu à l'encan, samedi 22 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi,
Cette jolie résidence située sur la ligne supérieure du faubourg Livaudais, mesurant 360 pieds de face aux rues Huitième et Neuvième, et 320 pieds de face aux rues Chippewa et Jersey, et connue comme l'îlet No. [illegible]
Sur cet îlet (qui a un joli entourage et une allée d'orangers) se trouve une grande maison commode et bien travaillée, ayant quatre chambres de 20 pieds sur 20, quatre autres de 16 sur 17, et deux autres de 12 sur 12, toutes se bien disposées, ayant une grande dépense, galeries devant et derrière, de 10 pieds sur 14, des petites dépenses avec une cave au-dessous. Il y a des greniers spacieux, ayant servi de chambres à coucher.
Les édifices dans la cour consistent en appartements pour domestiques et cuisines dans toute la longueur, deux pigeonniers, un poulailler, un grainier, une étable, remise, écurie, &c.
La terre est disposée avec symétrie et contient des plantes utiles et d'ornement, des fleurs, des arbres fruitiers et un jardin en abondance. Il y trouve aussi une serre, deux treilles, &c. Le tout forme un des plus beaux et désirables sites de l'Etat.
L'édifice principal a une façade de 110 pieds.
Les conditions de la vente seront libérales. Pour plus amples informations, s'adresser à J. A. Beard & Richardson, No. 45, rue des Magasins.
L'acte de vente en l'étude de J. R. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 avril

PROPRIETES DE VALEUR A MILNEBURG,
et dans la Troisième Municipalité
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON.
45, Magasins
IL sera vendu à l'encan samedi, 22 du courant à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o. Tout ce lot de terre désigné comme No 5, dans l'îlet No. 103, sur le plan original de Milneburg. Ledit lot mesure 60 pieds de face à la rue Columbus, entre celles Franklin et Union, sur 150 pieds de profondeur, mesure française.
2o. Tout ce lot de terre qui forme le motié du lot désigné sous le No. 6 du même îlet, mesurant 30 pieds de face à la rue Columbus sur 150 pieds de profondeur, mesure française.
3o. Tout ce lot de terre désigné sous le No. 4 du même îlet, mesurant 60 pieds de face à la rue Columbus sur 150 pieds de profondeur, mesure française.
Sur ces lots se trouvent de bonnes maisons, qui forment la plus belle partie du village de Milneburg. [illegible]
Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à final paiement. [illegible]
Les actes de vente pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Aussi:—Deux lots de terre au faubourg Marigny dans l'îlet No. 42, désignés par les Nos. 5 et 6 dudit îlet. [illegible]
Conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à final paiement.
Les actes de vente pardevant C. Boudousquie notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 avril—3

VENTES A L'ENCAN.

Vente considérable de Comestibles, &c
PAR MULLAN & O'HARA,
12, rue du Canal Paulding's Row.
IL sera vendu lundi prochain, à 10 heures, des Vins, des Liqueurs douces, du Tabac, Cafe, Thé, Chocolat, Savon, Chandelles, &c. &c. &c. 22 av

Vente de Syndic.
PAR E. BARNETT Jr.
IL sera vendu mercredi, 26 avril 1843, à midi, à l'arcade de Banks, rue des Magasins,
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire, en date du 11 avril 1843, et sous la direction du syndic de Campbell, commerçant en faillite, les propriétés ci-après décrites, situées et se trouvant dans la ville de Harlem, paroisse de Jefferson, dans cet Etat et désigné sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire public, [illegible]
Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. [illegible]
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edward Barnett, notaire public.
22 avril—24, 25, 26

VENTE A L'ENCAN.
MAGASIN A LOUER, Rue Conti, No. 49.
LE soussigné partant pour France, informe le public qu'il fera vendre le premier mai prochain, par M. Pelitpain, encanteur de cette ville, les objets et marchandises ci-après détaillés, savoir:
Etagères, comptoirs, vitrières et installation pour le gaz.
Redingottes draps léger, doublées en soie confectionnées à Paris.
Chapeaux castors gris, blancs et noirs
Cravates soie et taffetas, 7/8 et 3/4.
Bas de soie blancs et noirs.
do en coton brodés, riche pour dames.
Paraplusies de soie et de coton.
Velours, par soie, noir. Satin noir.
Gros de Naples noirs et de fantaisie.
Schals taffetas glacé.
Pointes de do Echarpes de do
Crêpes de chine blanc 7/4 qualité supérieure.
do do gris 7/4 do
do do ponceau 7/4 do
do do do 6/4 do
Cols brodés pour dames
Gants à filets noirs, gris et blancs unis
do de do de à dentelle
Portefeuilles pour hommes do pour dames
Un assortiment complet de toile d'Irlande par St.
Paletots d'été pour hommes et enfants.
Guingams différente dessins et qualités.
Coutils en fil et coton.
Indiennes françaises et américaines. Coton.
Chapeaux de paille pour dames. Linge de table.
BIJOUTERIE.
Montres Breguet, 4 trous en pierre.
do do 4 trous rubis, pour dames
do do pour dames, ordinaires
Boucles d'oreilles or fin, émaillées, émeraudes, etc en chaîne.
Bagues, or fin, chevalières, émaillées, émeraudes, &c bis etc. en chaîne.
Boutons pour chemises.
Clefs de montres or fin (à la Breguet)
Gilets en fin (15 lignes).
do de systèmes, or do, rosette opaline.
do do do (15 lignes) ailes d'ange
do or faux (15 lignes) gaze rosette.
do do (12 do) ailes d'anges.
do do (12 do) gaze.
do do (24 do) dentelle lame frisé.
do do (24 do) dentelle deux faces lame plate
do do (24 do) dentelles deux faces lame frisée
do do (15 do) dentelle une face lame et frise
Un bel assortiment de fausse bijouterie convenable pour le Mexique, fusils doubles à piston, capsules qualités supérieures.
Le soussigné continuera de vendre les marchandises ci-dessus annoncées jusqu'au moment de l'encan à dix pr cent au-dessous du dernier salaire.
22 av J. L. DONNAMETTE.

Grande vente à l'encan de Groceries
PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.
LUNDI prochain 24 du courant, à 10 heures A. M. et les jours suivans, il sera vendu aux magasins de MM. Cantin, Doran & Co., Nos. 16 et 17, rue St. Louis, le stock de groceries desdits magasins, consistant en partie en: vin rouge en barriques, Chateau Leroy, très supérieur, vin rouge en barriques et en caisses, diverses marques et qualités, eau-de-vie de Cognac et de Champagne, en paniers et demi-paniers, vin blanc, muscat, (Frontignan et Lunel) madère, Porto, Catalogne, Sherry et autres vins, genièvre, rum, whiskey, liqueurs du pays, huile de baleine, savon, chandelles, café, tabac, cigares, chocolat espagnol, absynthe, bouchons, liqueurs en caisses, et un grand assortiment général de groceries &c., trop long à énumérer. Aussi: les installations et ustensiles desdits magasins et le loyer non expiré de ces magasins.
Conditions à la vente qui sera positive et sans réserve.
19 avril

PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.
Bon placement de fonds et vente sans réserve.
SAMEDI 29 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu une propriété située à l'encoignure Sud des rues Bourbon et Hopital, mesurant au pied français, 27 pieds face à la rue Bourbon, sur 60 pieds de profondeur en face à la rue Hopital, ensemble, la maison et ses dépendances. Ladite propriété est louée $20 par mois.
Conditions:—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de M. Félix Percy, notaire public. 17 avril

FAUBOURG FRANKLIN, ILET No. 166.
Vente positive et sans réserve, sans endossements.
PAR ANTHONY FERNANDEZ & co.
SAMEDI, 29 avril courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu ledit îlet divisé en terrains, d'après le plan exposé à la Bourse; ledit îlet est très élevé, et est borné par la promenade Washington, les rues Urquhart, Musique et Moralès, et est situé près du chemin de fer du Golfe du Mexique, et seulement à huit îlets du fleuve.
Conditions:—1/5 comptant, la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, avec hypothèque, mais sans endossement, et le pour cent d'intérêt par an si aucun des billets n'étaient pas payés à leur maturité. &c.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, chez Wm. Y Lewis, notaire public.
Cet îlet est bien situé, et on engage les acheteurs à le visiter avant la vente, étant seulement à deux îlets de la chapelle du faubourg Franklin. 7 a—22, 3, 14, 21, 28, 29

[illegible]

POUR LA HAVANE.—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus samedi 22 avril, à 9 heures du matin précisément. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports au près du Consul espagnol.
Il est notifié aux passagers qu'aucun domestique mâle de couleur ne peut entrer dans l'île. 18 avril

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur du meilleur ordre, ALEX SCOTT, capitaine Swan, partira demain [illegible], à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & co, 21 Poydras. 22 av

POUR ST. LOUIS et la rivière des Illinois, le bateau à vapeur OSCEOLA, capitaine Pease, partira aujourd'hui à 6 heures P.M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Lafayette, ou à JOHN R. SHAW & Co, 21 Poydras. 22 av

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas)—Le steamboat PATRICK HENRY, capt R. J. Dorsey, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires Samedi 22 Avril à midi précis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à F. J. FAVY & co. 13 Conti. 21 av

ARRANGEMENS POUR L'ETE.
Paquebot semi-hebdomadaire—Pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah.—Le steamer bien connu BRILLIANT, capt Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredi et samedi à 10 heures A. M., et de Bayou Sara tous les lundi et jeudi à 10 heures A. M., et arrivera à la Nouvelle Orléans de bonne heure le lendemain.
Les voyages des samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.
Les voyages des samedi auront lieu pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.
Le prix des passages est réduit et est le même que sur le tous les bateaux de la côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY, 19 avril 60 Gravier

POUR LE HAVRE—(Passage seulement)—Le navire fin voilier et de première classe CLIFTON, capt. Ingersoll, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 22 avril 90, Commune

POUR NEW YORK.—Le navire GASTON, capt V. Eldridge, partira sous peu.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp 22 a

POUR VERA-CRUZ.—Pour partir lundi 24 du courant—La goelette ZERVIAH, capitaine Fath, partira comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 21 av 74 Vieille Levée

POUR TAMPICO.—Devant partir le courant positivement.—La goelette VIRGINIA ANTOINETTE partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée.
N. B. Les passagers sont invités à s'adresser aux susnommés, qui recevront le paiement des passages. 20 av

POUR MATAMOROS.—La goelette CREOLE, capt. A. Treais, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 21 mars 74, Vieille Levée

AVIS D'ENCAN.
LES soussignés ayant engagé M. H. J. Domingon, autrefois encanteur de cette ville, pour les assister, sont maintenant prêts à donner leur attention à toutes les affaires de leur ressort et sollicitent respectueusement une continuation du patronage [illegible] aux ventes d'immeubles et d'esclaves.
18 avril—6 MULLEN & O'HARA, 12, Canal, Paulding's Row

AVIS D'ENCAN.
LE soussigné ayant été nommé et commissionné encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, s'est associé Charles O'Hara à l'effet de faire les affaires d'encan et de commission en général, et sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public en général. S. MULLEN.
Anciennement M. & S. MULLEN & Co.,
21 mars 12, rue du Canal, Paulding's row
Les ventes du dehors et autres ventes seront faites avec promptitude.

LES Soussignés, par un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire public, ont formé une société à l'effet de traiter les affaires d'encan et de commission en général, sous la raison sociale de J. A. Beard & Richardson, bureau 45, rue des Magasins.
JOSEPH A. BEARD.
RICHARD RICHARDSON
31 mars Encanteurs

BATAILLON D'ARTILLERIE.

TIR A BOULET.

LE Bataillon prendra les armes le samedi 22 du courant à trois heures et demie de l'après midi, en grande tenue d'hiver, armement et équipement complet, et se rendra à l'Arsenal pour aller établir son bivouac sur l'habitation Hopkins.
La Batterie sortira attelée de deux chevaux par voiture.
Les Canonniers auront à se pourvoir de ce qu'il faut pour la nuit et la journée du 23.
MM. les membres honoraires sont priés de vouloir bien se joindre au Bataillon.
Par ordre du Major. F. SAUTON, Adjudant Major
N. B. Le public et les chasseurs particulièrement, sont priés de s'abstenir de passer derrière ladite habitation dans la journée du 23, pour éviter les accidens. 11 avril

Messieurs les membres du Bataillon d'Artillerie sont prévenus que M. Eymard portera au bureau de samedi 22 du courant, tous les comestibles nécessaires pour passer la nuit. 20 a—2

JEUNE GARDE A CHEVAL.
La compagnie se réunira en comité général, lundi prochain 24 du courant à 6 heures du soir, chez le commandant Hauch, rue Condé, vers des propositions de la plus haute importance devront y être traitées.
Par ordre du Capitaine,
Le Maréchal des Logis Chef,
22 avril JACQUES LEON.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 du courant, à sept heures précises, pour le tir de bataillon, équipement complet, tenue d'été, rendez-vous ordinaire.
Par ordre du capitaine,
E. FERRILLIAT, Sergent Major. 20 a

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
La compagnia prenderà le armi Domenica 23 del corrente, alle 7 della mattina in uniforme completa di Estate. [illegible]
21 ap Il Cap. MONDELLI

ACTE

POUR FACILITER LA LIQUIDATION DES BANQUES HYPOTHECAIRES
Incorporées par cet Etat,
Imprimé en Français et en Anglais,
ET A VENDRE:
Au dépôt littéraire de Morgan, au Merchants' Exchange et à la librairie de V. Hebert, rue de Chartres.
Prix: 50 cents. 11 avril

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District.—Lafourche-Intérieure.—Action en rem. Ordre de saisie. Joseph Barrios fils vs. la terre de madame E. Livingston. A madame E. Livingston et à tous ceux que cela peut concerner, sachez:
Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du douzième district judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche-Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, j'ai saisi, le 3me. jour de mars 1843, un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, bornant la propriété de Raymond Charpentier en haut, et en bas par des terres publiques, mesurant vingt arpents de face, plus ou moins, par à peu près quarante profondeur.
Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, à ladite Cour, dans les trente jours à partir du 24 mars 1843, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire, pour satisfaire à la somme de quatre cents piastres, montant pour laquel la façon du chemin au devant de ladite terre a été adjugée à une vente faite au rabais par l'inspecteur général des levées et chemins de cette paroisse, audit Joseph Barrios fils, et les frais de ce procès, conformément à la section 30 d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 2 février 1829.
Thibodaux, le 6 avril 1843.
14 avril—6 M. BOURG, Shérif

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 6 avril 1843.
CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire la Louisiane, une assemblée des actionnaires de cette institution aura lieu le mercredi 10 de mai 1843, au local de la banque, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. pour nommer un ou plusieurs commissaires pour la liquidation des affaires de la banque de cette compagnie.
Conformément à un ordre du bureau des directeurs, une élection aura également lieu aux mêmes temps et place pour suppléer aux vacances dans le bureau des directeurs pour la directions des water-works et pour prendre le vote des actionnaires sur la question de réduction du nombre des directeurs.
6 avril—j 10 m JAS. SAUL, Caissier

VENTE A TRES BAS PRIX.
LORNE & FROIS, No. 21 et No. 4, rue de Chartres, informent les Dames, que pour cause de départ pour France, ils vendront en détail leur bel assortiment de marchandises françaises à des prix excessivement réduits.
Chapeaux d'été garnis paille, à 10 cents.
Jaconets français à 25 cents.
Balzarines à 25 cents.
Gants filets de 3 piastres à 4 escalins.
Bas blancs, de 10 à 10 cents.
Bas fins pour dames, à 1 1/2 cents.
Chaussettes écrues de 6 1/4 à 25 cents.
[illegible] cravates, écharpes filet, gaze, [illegible]
LORNE & FROIS.
No. 21 et No. 4, rue de Chartres

AVIS. La société existant entre les soussignés sous la raison de Stetson & Avery, est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. Le nom de la société sera employé par l'un ou l'autre des soussignés pour la liquidation. CHARLES STETSON,
Par pro. W. H. Avery, W. H. AVERY,

W. H. AVERY fera les affaires de commission en général.
11 avril No. 60 rue Gravier

CAMPECHE.—100 tonneaux bois de Campêche 1ère qualité, à vendre en débarquement de la goelette Isabel par FRANCISCO TIO, 14 avril—4 rue Ste. Anne No. 56

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
UNE élection de neuf directeurs de cette compagnie aura lieu le lundi 24 du courant, au bureau de ladite compagnie, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister, et en même temps à prendre connaissance des comptes et de la situation de ladite compagnie.
AUGUSTE ST. MARTIN, président
10 avril—6

PIERRE ROY a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il continue dans son ancien magasin ci-devant occupé par P. Roy & Michel, rue St. Philippe No. 36, le commerce des vins liqueurs et groceries et a toujours à vendre un assortiment varié de marchandises fraîches et de qualité supérieure, et à des prix très modérés. 10 av—30

AVIS—Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Louise Adélaïde Rémusaile, décédée, épouse de Pierre Sabouin, sont priées de les présenter au soussigné. Toutes celles qui doivent à ladite succession sont également priées de s'acquitter sans retard.
PIERRE SABOUIN,
12 avril Curateur de ladite succession.

[illegible] HARTIN, BARAN & co. 15 St. Louis